



PRÉFÈTE DE LA SOMME

Direction départementale des territoires et de la mer

Service territorial du grand amiénois

Bureau eau et risques

Amiens, le 28 juin 2019

Dossier suivi par : Sabine DESANLIS  
Tel : 03 22 97 21 22 - Fax : 03 22 97 23 08  
Courriel : [sabine.desanlis@somme.gouv.fr](mailto:sabine.desanlis@somme.gouv.fr)

Le chef du service territorial du grand amiénois,

Monsieur,

Après instruction de votre dossier de déclaration et des compléments de régularité transmis le 17 mai 2019 et le 25 juin 2019 au titre des articles L 214-1 à L 214-8 du code de l'environnement relatif à :

**aménagement d'un lotissement composé de 23 parcelles dit « Les Prés d'en Haut »  
sur le territoire de la commune de Flers-sur-Noye.**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 27 mars 2019, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. **Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

**Toutefois, ceci ne préjuge pas des autorisations qui seraient nécessaires à d'autres titres.**

Les périodes de réalisation des travaux (modèles joints) et la date de réception des travaux devront être transmises au service en charge de la police de l'eau afin que mes services puissent constater leur réalisation à l'identique du dossier susmentionné.

Je vous informe également que, sous une période de trois ans, ces ouvrages feront l'objet d'un contrôle portant sur leur conformité et leur état d'entretien.

En application de l'article R. 214-51 du code de l'environnement, la mise en service de l'installation, la construction des ouvrages, l'exécution des travaux et l'exercice objet de votre déclaration doivent intervenir dans un délai de 3 ans à compter du présent courrier, à défaut de quoi votre déclaration sera caduque.

Monsieur le gérant Jean-Paul SOMMAIN  
SARL LES PRES D'EN HAUT  
200, Avenue Gambetta  
34400 LUNEL



Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de Flers-sur-Noye où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois et à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Somme Aval pour information. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Somme durant une période d'au moins six mois.

Cette décision sera susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens, conformément à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement, à compter de la date de sa publication ou de son affichage en mairie, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai de quatre mois. Toutefois, si la mise en service de l'installation n'est pas intervenue six mois après la publication ou l'affichage en mairie, ce délai de recours continue à courir jusqu'à l'expiration d'une période de six mois après cette mise en service.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Philippe ROUSSEAU





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SOMME

**Déclaration  
de commencement des travaux**

**à compléter et à retourner  
par mail : [ddtm-stga@somme.gouv.fr](mailto:ddtm-stga@somme.gouv.fr)**

ou par courrier : DDTM de la Somme, Service  
territorial du grand amiénois, 1 Bd du Port  
80026 Amiens Cedex 01

**Objet** : dossier de déclaration loi sur l'eau pour l'aménagement d'un lotissement composé de 23 parcelles dit « Les Prés d'en Haut » situé sur la commune de Flers-sur-Noye

Références du dossier : 80-2019-00078

Nom Prénom / Raison sociale : SARL LES PRES D'EN HAUT Monsieur le gérant Jean-Paul SOMMAIN

Adresse : 200, Avenue Gambetta 34400 LUNEL

Je soussigné(e),

Atteste avoir démarré les travaux de l'opération reprise en objet, le \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

Fait à :

Signature

Le

✂



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SOMME

**Déclaration  
d'achèvement des travaux**

**à compléter et à retourner  
par mail : [ddtm-stga@somme.gouv.fr](mailto:ddtm-stga@somme.gouv.fr)**

ou par courrier : DDTM de la Somme, Service  
territorial du grand amiénois, 1 Bd du Port  
80026 Amiens Cedex 01

**Objet** : dossier de déclaration loi sur l'eau pour l'aménagement d'un lotissement composé de 23 parcelles dit « Les Prés d'en Haut » situé sur la commune de Flers-sur-Noye

Références du dossier : 80-2019-00078

Nom Prénom / Raison sociale : SARL LES PRES D'EN HAUT Monsieur le gérant Jean-Paul SOMMAIN

Adresse : 200, Avenue Gambetta 34400 LUNEL

Je soussigné(e),

Atteste avoir terminé les travaux de l'opération reprise en objet, le \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

Fait à :

Signature

Le,

